



**10<sup>ème</sup> rendez-vous de la vie associative**  
**« Améliorer sa gouvernance associative : pour quoi faire ? »**

**Débat mouvant**

Principes

Devant une affirmation posée par l'intervenante, les participants sont invités à se positionner dans l'espace selon s'ils sont en accord ou non avec la phrase énoncée. Puis, une personne de chaque tendance (pour/contre) argumente son positionnement. Les participants peuvent alors changer de position.

Affirmations proposées

Les associations favorisent la Citoyenneté et la Démocratie, le lien social et le vivre-ensemble, au plus près des habitants

Les jeunes ne s'engagent plus

N'importe quel adhérent(e) peut devenir membre du C.A, s'il(elle) est élu(e) lors de l'A.G

Pour être Président(e), il faut d'abord avoir siégé au C.A depuis plusieurs années

## Fiches-ateliers

### **Déroulement**

Présentation des participants (5min)

- choix d'un(e) secrétaire/rapporteur(euse)

Construction de votre argumentaire (25min)

- échanges argumentés
- prise de décision

### **Etude de cas 1**

La situation

Vous êtes membres du C. A d'une association et la Présidente va déménager sous 3 mois, il faut donc prévoir son remplacement.

Selon vos statuts, vous devez choisir, parmi les membres du C. A, un(e) Président(e) par intérim jusqu'à la prochaine A. G.

Comment faites-vous :

- vous demandez avis à la directrice de l'association pour savoir qui serait, selon elle, un(e) bon(ne) Président(e) ?
- vous vous réunissez entre membres aguerris et choisissez entre vous ?
- vous réunissez un C. A avec ce seul sujet à l'ordre du jour, les personnes intéressées exposent leurs motivations, puis vous votez démocratiquement ?

Votre proposition

Vous envisagez de relire les statuts afin de voir s'ils précisent les modalités de choix parmi les membres du Conseil d'Administration. A défaut d'élément explicite, vous donnez quitus au Vice-Président, si l'association en dispose. Ou vous convoquez une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Pour aller plus loin...

« Plus de Président(e) : que faire ? », ASSOCIATIONS mode d'emploi, n° 139 - mai 2012

### **Etude de cas 2**

La situation

Vous avez organisé un événement festif qui a mobilisé de nombreux(ses) bénévoles, dont des personnes qui n'avaient pas eu d'autres contacts avec votre association auparavant.

Que faites-vous pour maintenir le lien avec ces forces vives :

- vous organisez un temps de bilan de l'événement, suivi d'un repas festif auxquels ils sont conviés ?
- vous leur proposez d'intégrer le C.A ?
- vous leur offrez leur adhésion à l'association ?

Votre proposition

Vous notez les coordonnées de chacune des personnes mobilisées pour les inviter à une rencontre de présentation des activités de l'association, illustrée de témoignages de bénévoles.

Pour aller plus loin...

<http://www.associations.gouv.fr/1215-quelles-sont-les-pistes-pour.html>

### **Etude de cas 3**

La situation

Alice, 17 ans, s'investit depuis déjà 3 ans dans votre association, elle a un réel sens artistique et

crée vos brochures de communication. A l'A. G, elle présente sa candidature pour entrer au C. A. Avant même le vote, des voix s'élèvent :

- certain(e)s prétextent que c'est impossible car elle est mineure,
- d'autres estiment qu'il ne faut pas freiner l'engagement de cette jeune fille,
- d'autres encore disent même qu'elle devrait être membre de droit au regard de son investissement bénévole.

En tant que Président(e), vous menez l'A. G : que faites-vous ?

#### Votre proposition

Vous demandez une autorisation à ses représentants légaux lui permettant de siéger au C. A.

#### Pour aller plus loin...

« Les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association. Sous réserve d'un accord écrit préalable de leur représentant légal, ils peuvent accomplir tous les actes utiles à son administration, à l'exception des actes de disposition. », article 2bis - loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, modifiée par l'article 45 de la loi du 28 juillet 2011

### **Etude de cas 4**

#### La situation

Votre projet associatif a 5 ans. En tant qu'association à caractère social, considérant les évolutions récentes sur votre territoire, vous décidez de revoir votre projet associatif. Après un diagnostic de la situation, il vous faut définir vos objectifs et votre schéma d'actions pour les 3 ans à venir.

Comment organisez-vous cette réflexion, en vue de soumettre un document à l'A. G :

- c'est le travail du(de la) président(e) et/ou du(de la) directeur(rice)?
- vous contactez votre tête de réseau pour demander le projet d'une association voisine et vous en inspirez?
- vous installez un groupe « Renouveau du Projet » composé d'adhérent(e)s, de membres du C. A., de partenaires, de financeurs, voire de représentant(e)s des salarié(e)s ?

#### Votre proposition

Sous l'impulsion du(de la) Président(e), le bureau s'entoure d'experts pour préparer le projet en vue de l'A. G. Le modus operandi peut être différent selon la taille de l'association.

#### Pour aller plus loin...

<http://www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr/spip.php?article355>

### **Etude de cas 5**

#### La situation

Vous êtes membre du C. A d'un centre social. Dans le cadre du renouvellement de votre agrément, la CAF vous demande de favoriser la participation des usagers à la vie de la structure.

Vous imaginez de créer un conseil des usagers, mais :

- aura-t-il voix au C. A, quel sera son rôle, quels sujets traitera-t-il ?
- comment sera-t-il composé ?
- des moyens propres lui seront-ils attribués ?

#### Votre proposition

Vous lancez un appel à candidatures auprès des usagers pour constituer un groupe de 20-30 personnes qui désignera en son sein un représentant-interlocuteur de l'équipe du CS et du C. A. Ce comité des usagers se réunira une fois par mois pour faire part de ses doléances/remarques quant aux activités.

#### Pour aller plus loin...

[http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/developpement\\_durable\\_scurite\\_sociale/outils\\_application/methodologie\\_constitution\\_un\\_comite\\_usagers.html](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/developpement_durable_scurite_sociale/outils_application/methodologie_constitution_un_comite_usagers.html)

## **Etude de cas 6**

### La situation

Vous voulez créer une association de soutien à la scolarité des enfants d'âge élémentaire. L'A. G constitutive doit vous permettre de rédiger les statuts. Autant, vous êtes d'accord sur l'objet associatif et les moyens d'actions, autant des différents apparaissent lorsqu'il s'agit de définir :

- la qualité de membre (adhérents / membres bienfaiteurs / membres de droits),
- les compétences du conseil d'administration et de l'A. G,
- la recherche de ressources (subventions publiques / participations des usagers / mécénat privé).

Echangez pour vous mettre d'accord

### Votre proposition

Vous nommez adhérents tous les enfants bénéficiaires et leurs parents, les membres bienfaiteurs sont les intervenants bénévoles, les membres de droits sont les enseignants des écoles avec lesquelles vous coopérez.

L'A. G est chargée de valider les rapports d'activités, financiers et moraux, ainsi que les les projets à venir. Le C. A s'occupe de l'organisation des activités.

Vos ressources proviennent de la mairie et de mécénat (dons de fournitures scolaires)

### Pour aller plus loin...

<http://www.associations.gouv.fr/191-creer-votre-association.html>

## **Retours sur les échanges**

Les principales remarques formulées par les participants suite aux retransmissions indiquaient les ressentis suivants :

- il est trop facile de laisser les Président(e)s assumer les mauvaises prises de décisions,
- l'objet associatif peut influencer sur la gouvernance,
- la gouvernance appelle la Démocratie
- la pyramide écrasée est une idée intéressante,
- la situation est plus compliquée lorsqu'il y a des salarié(e)s,
- le bénévolat est une ressource importante,
- les associations manquent de communication interne,
- on peut créer des outils de participation en ligne pour réfléchir sur le projet,
- trop de Président(e)s ont l'habitude de décider seul(e)s, ou en ne tenant compte que de l'avis du trésorier(e) et/ou du(de la) secrétaire ,
- une association qui ne demande pas de subvention est plus libre et ses membres en sont plus acteurs.



### Synthèse

(par Yannick Blanc, Président de la Fonda, Préfet du Val d'Oise)

Voici quelques éléments clefs de l'intervention de Mr Blanc quant à la gouvernance associative.

C'est une erreur d'imaginer les associations à l'image de l'organisation de l'Etat. En effet, les 1ères associations étaient les sociétés savantes, dont le bureau organisait les débats et en rendait compte. Au cours de l'histoire, l'organisation des associations a été influencée par l'esprit démocratique de la Révolution et l'empreinte administrative des sociétés. La loi de 1901 impose 2 exigences : une représentation morale de l'association et une AG de dissolution.

Ainsi, il n'y a pas de modèle de la gouvernance. C'est d'ailleurs un terme qui n'a qu'une 15aine d'années.

Dans la réalité, les associations connaissent plusieurs sources de pouvoirs : les adhérents/usagers, les financeurs, les institutions, les partenaires, .... Mais on peut s'accorder à dire qu'une bonne décision est construite autour d'un consensus rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs. C'est pourquoi derrière l'apparence associative, il y a souvent un fonctionnement coopératif. Le fait associatif permet aussi d'aller au-delà de la Démocratie institutionnelle : c'est la Démocratie d'action. Le souci permanent doit donc être de donner à chacun la place qui lui permette d'agir selon sa motivation/volonté. La dimension d'engagement personnel, tant des bénévoles que des salarié(e)s, est très présente.

De plus, les associations sont des lieux d'inter-générationnalité, de mixité culturelle et sociale.

<http://www.gouvernancefonda.com/>